

le LIEN de Landiras

LETTRE D'INFORMATION
ET DE NOUVELLES

AVRIL 2023

Édito du Maire



Sommaire

◆ Vie municipale

Concours Maisons fleuries p2
CM du 15 décembre 2022.....p3/4
CM du 13 février 2023..... p5

◆ Cadre de vie

Construire sa piscine p6
Ateliers Yoga du rire..... p6
Autonomie numérique p6
Débroussaillage p7
Distribution des bacs de collecte sélective..... p7

◆ Jeunesse

À fond les flocons ! p8
Séjour neige ados..... p9
Un Noël tant attendu..... p9

◆ Festivités

Nos anciens se sont retrouvés.....p10
Spectacle Grasse matinéep10

◆ Vie associative

Event'Arts..... p 11
APE La Loco p12
L.E.A p13
Société de Chasse..... p13
Jardins de Tomates..... p14
AGRL p14
Arts et gourmandises p14
Trophée Roses des Sables p15

◆ Divers

Jardins partagés p16
Proverbe gascon..... p16
Numéros utiles p16

Chères Landiranaises, Chers Landiranaïsi,

Mars ou avril est une époque charnière pour les Communes car il s'agit de voter le budget qui engage l'action de l'équipe municipale pour l'année en cours.

Cette décision centrale pour la vie de la Commune s'insère aujourd'hui dans un contexte économique difficile et une incertitude des recettes.

Ce budget tient compte de la volonté des élus de faire preuve à la fois d'ambition tout en maîtrisant les dépenses et cette année 2023 ne sera pas facile car les incendies de 2022 ont un coût non négligeable sur nos dépenses. À titre d'exemple la réfection des routes communales et des chemins ruraux a été évaluée à 185 000 € environ.

Néanmoins nous allons continuer de poursuivre les projets engagés, entre autres :

- les jardins partagés,
 - l'aménagement de la RD 11 et RD 125 ainsi que celui du parking autour de la salle polyvalente,
 - développer les équipements urbains et notamment la réfection de la place face à la Mairie,
 - travaux dans l'église (vitraux et autel),
 - salle de musique,
- tout en continuant à maîtriser notre pression fiscale.

Notre principal objectif est le développement du village dans le respect des traditions locales et de son patrimoine.

J'affirme avec conviction la préservation de cette qualité de vie qui reste une de nos préoccupations majeures.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture de cette édition du lien.

Bien à vous
Jean-Marc Pelletant

Retour du vitrail du Vicomte du Hamel

Exposé au vent d'ouest et à la pluie pendant plus de 150 ans, ce vitrail avait menacé de tomber durant le mois d'août 2022 ; il a repris sa place le 1^{er} mars.

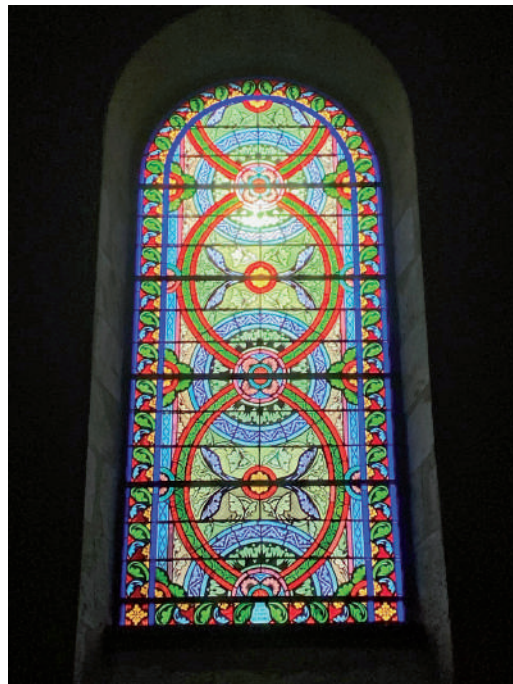
Il avait été offert à l'église Saint Martin de Landiras par le Vicomte du Hamel parent de Thérèse Jeanne du Hamel (1701-1761), épouse de

François Armand de Montferrand (1704-1761), dernier Montferrand du château de Landiras.

En effet, tous deux étaient décédés au mois d'août 1761 de la même maladie (petite vérole) et n'avaient eu qu'un seul fils, Charles Hyacinthe, comte de Montferrand, assassiné à l'âge de 21 ans. Parti de Bordeaux avec son valet de chambre pour rejoindre son régiment à Nancy, un chien vint se jeter dans les jambes de son cheval. Il lui donna un coup de fouet ce qui déplut énormément au dénommé Ouvrard. Ce dernier se campa devant son cheval et lui tira un coup de fusil dont il mourut quatre heures plus tard.

À Manine, la rue du Hamel rend hommage à cette famille originaire du lieu-dit du Marin.

Line Baraduc



Retrouvez tout le programme
des manifestations sur votre
Carte Agenda



Encore du nouveau cette année pour le concours communal des maisons fleuries



Ça y est le printemps est de retour. Les derniers frimas de l'hiver sont maintenant derrière nous, les douces journées printanières vont être l'occasion pour bon nombre d'entre nous de profiter de l'extérieur et plus particulièrement du jardin. Quoi de plus agréable que de flâner dans cet espace aménagé et entretenu.

Cette année nous poursuivons le concours communal des maisons fleuries en y apportant encore de la nouveauté. Face au succès rencontré l'année dernière auprès des enfants par le concours bonhomme pots fleuris, nous le reconduisons à destination des enfants et adolescents de 3 à 15 ans avec 2 catégories (catégorie 1 : de 3 ans à 8 ans et catégorie 2 : de 9 ans à 15 ans).

Les participants à ce concours déposeront leur création à la garderie de l'école le samedi 24 juin de 10 h à 12 h pour qu'elles y soient exposées pendant une semaine au niveau de la pelouse de la garderie et ce, afin que toutes personnes le souhaitant puissent les admirer. Évidemment le concours classique des

maisons fleuries est ouvert à tous. Tout Landiranaï qui fleurit son jardin peut y participer.

Alors quelle nouveauté, dites-moi ? Nous proposons pour cette édition 2023 un troisième concours, celui des décorations de jardin à partir d'objets de récupération (anciens vêtements, ustensiles...). De quoi redonner une seconde vie à différents objets que vous avez conservés depuis si longtemps et que vous n'utilisez plus. Laissez place à votre imagination, à votre créativité et faites-vous plaisir.

Les résultats des concours et prix seront communiqués début juillet pour le concours du bonhomme pots fleuris et en septembre pour le concours des maisons fleuries.

L'ensemble des concours se fait sur inscription auprès du secrétariat de la mairie avant le samedi 13 mai 2023. Chaque participant se verra recevoir un prix.

Nous vous espérons donc encore plus nombreux cette année que la précédente. Règlement disponible en mairie.

Cécile Véga



Bulletin d'inscription au concours des maisons fleuries 2023

Nom : Prénom :

Adresse complète :

..... Tél. :

Catégorie d'inscription :

Maison avec jardin

Parc ouvert

Murailles et murettes

Décorations de jardin à partir d'objets de récupération

Bonhomme Pots Fleuris (3/8 ans)

Bonhomme Pots Fleuris (9/15 ans)



Les Conseils municipaux sont ouverts au public

◆ Choix du concessionnaire du Service public de l'assainissement collectif

Faisant suite au déroulement de la procédure et des négociations, le Conseil municipal a reçu un rapport analysant les offres des sociétés admises à concourir et a justifié son choix de proposer la société *SUEZ Eau France* pour un contrat de concession par affermage du service public d'assainissement collectif communal, d'une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour les motifs suivants :

- sur le critère technique, Suez Eau France fait une proposition conforme au cahier des charges et prend des engagements très détaillés et avantageux pour la collectivité en termes d'exploitation des ouvrages, de diagnostic eaux parasites, H2S et surveillance de réseau,
- sur le critère financier, Suez Eau France fait une proposition cohérente y compris pour la formule d'actualisation et se classe en deuxième position,
- sur le critère de service, Suez Eau France fait une proposition intégrant des services performants aux usagers, des moyens de paiement et communication très complets,
- sur le critère de gestion de crise, Suez Eau France fait une proposition satisfaisante avec des effectifs et des moyens tant humains que matériels.

L'offre se classe globalement en première position après négociation.

L'économie générale du contrat, évaluée sur sa durée, conduit à une tarification prévue par le projet de contrat qui s'établit comme suit pour la première année :

Pour l'assainissement :

Partie fixe de la rémunération par usager, par an : 33,00 € HT

Partie proportionnelle par m³ consommé : 0,6600 € HT

Branchement type : 2 175 € HT

◆ Motion de soutien à la viticulture

La vigne et le vin sont indissociables de la culture et de l'histoire de notre pays. Depuis des siècles, le travail des vignerons façonne notre terre et sculpte nos paysages. Notre patrimoine tout entier, historique, culturel, gastronomique, porte l'empreinte de la viticulture, que le monde entier souhaite découvrir. Qu'ils soient anciens ou plus récents, nos terroirs font la fierté de nos territoires.

Au cœur de l'économie de notre pays, la vigne et le vin sont pourvoyeurs de plus de 500 000 emplois directs et indirects, dont plus de 25 000 en Gironde, des vignerons aux négociants, en passant par les ouvriers agricoles, les pépiniéristes, les cavistes, les œnologues ou encore les sommeliers.

Face aux aléas climatiques, aux tensions internationales, aux évolutions sociétales et environnementales...la résilience et la détermination des femmes et des hommes du vin qui font face à ces défis forcent notre admiration.

Pourtant la tentation est grande pour certains de réduire le vin à l'alcool qu'il contient, de le rendre responsable de tant de maux, de le désigner comme le nouveau péril pour la santé publique et en conséquence d'inciter à l'abstinence. Une vision radicale qui est aussi un projet mortifère pour la vigne et le vin, pour la culture qui nous lie.

À cette sinistre vision, nous, élus des territoires viticoles, opposons notre conviction, forgée par notre connaissance du monde viticole et des aspirations de nos concitoyens : toujours avec modération, le vin est le symbole du partage et de la convivialité, il est indissociable de notre art de vivre, de notre gastronomie et de notre culture.

Quand certains s'échinent à remettre en cause la place du vin dans notre pays, nous rappelons ce que sont la vigne et le vin pour nos territoires : une richesse, une source de vitalité, notre passé et notre avenir, un joyau qu'il nous faut préserver. Plusieurs de nos vignobles ont vu leurs paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Face aux vellétés de certains de prescrire l'abstinence en toutes circonstances, il est aussi indispensable de rappeler que la modération est la pierre angulaire du modèle de consommation responsable que les Français ont adopté dans leur immense majorité, elle participe à la lutte contre les excès.

Ainsi, un « mois sans alcool » ne peut être un projet de santé publique porté par les représentants de l'État ; nous respectons l'initiative individuelle de nos concitoyens et des associations, mais nous combattons l'institutionnalisation de ce qui relève de l'injonction de quelques-uns et emporte la stigmatisation de toute une filière. En conséquence, les élus du conseil municipal :

- RECONNAISSENT le caractère essentiel de la culture de la vigne et du vin dans la vitalité et l'identité de notre territoire.
- RECONNAISSENT le rôle des hommes et des femmes de la vigne et du vin dans la perpétuation de l'art de vivre à la française, empreint de partage et de convivialité, mais aussi de responsabilité.
- APPORTENT leur entier soutien aux acteurs du secteur vitivinicole en cette période de vents contraires.
- APPELLENT le Président de la République et l'ensemble des acteurs politiques du pays, à ne pas soutenir des initiatives stigmatisantes à l'encontre des femmes et des hommes de la vigne et du vin, mais à engager un véritable projet de soutien de la filière vitivinicole, à travers une politique ambitieuse et équilibrée.

◆ Acquisition de parcelles à Lous Camps Sud

Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur DAGUT Jean-Luc de céder à la commune les parcelles suivantes situées à LOUS CAMPS SUD (section D) : n° 1012 (3 710 m²), n° 1013 (880 m²), n° 1014 (4 740 m²), n° 1018 (1 370 m²), n° 1019 (3 395 m²), n° 1025 (3 385 m²), n° 1632 (5 151 m²), n° 1634 (3 169 m²), n° 1636 (1 055 m²), n° 1638 (1 231 m²), n° 1640 (418 m²), n° 1642 (375 m²), n° 1644 (470 m²), n° 1646 (791 m²), n° 1648 (622 m²), n° 1650 (3 658 m²).

Soit une superficie de 34 420 m² moyennant la somme de 35 000 €. Et charge l'office notarial Rouzet & Brehant de mener à bien cette opération.

◆ Demande de subvention auprès de la DRAC pour la restauration du vitrail n°1 de l'Église St Martin

L'église Saint-Martin de Landiras présente sur 2 de ses vitraux des dommages consécutifs à des usures importantes. Le vitrail n°2 a déjà fait l'objet d'un démontage pour une réparation urgente pendant l'été 2022.

Le deuxième vitrail (vitrail n°1) nécessite également une restauration.

Une partie de l'église étant inscrite aux monuments historiques, ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de la DRAC.

Pour le deuxième vitrail (vitrail n°1) le coût total de l'opération est de 9 800,40 € TTC.

Le plan de financement provisoire s'établit ainsi :

– DRAC : 1 633,40 € (20 %)

– Autofinancement : 6 533,60 € (80 %)

◆ Acquisition de parcelles dites à La Pièce et à Menon Sud

En prévision de l'aménagement et de la sécurisation du carrefour dit « des Plaques », la commune s'est rapprochée des propriétaires riverains et a reçu :

1 - la proposition de Madame Mazières Simone de céder à la commune la parcelle cadastrée section H numéro 1414 d'une superficie de 655 m² moyennant le prix de 700 €.

2 - la proposition de Madame Janot Myriam de céder à la commune la parcelle cadastrée section H numéro 878 d'une superficie de 625 m².

Madame Janot a aussi fait la proposition de céder à la commune les parcelles suivantes situées à Menon Sud (section F) : n° 569 (140 m²), n° 570 (205 m²), n° 571 (225 m²), n° 572 (135 m²), parcelles de Menon Sud (705 m²) ;

Soit une superficie totale de 1330 m² moyennant la somme de 1 400 €.

Le conseil municipal a décidé d'acquérir ces parcelles et a autorisé Monsieur le Maire à signer les actes.

◆ Projet d'aliénation d'une partie du Chemin rural n°34 de Lavergne et création d'un nouveau tronçon

Une partie du chemin rural n°34 de Lavergne n'est plus utilisée depuis longtemps par les usagers et l'indivision MORELLE a proposé que cette portion du chemin rural n°34 fasse l'objet d'un échange avec une partie des parcelles appartenant à l'indivision, modifiant ainsi l'assiette du chemin rural n°34 pour conduire au chemin rural n°23 de Péchin.

Le tracé du chemin rural envisagé doit s'analyser comme la suppression d'une portion de chemin et la création d'un nouveau tronçon qui seront suivies par la cession et l'acquisition de parcelles.

Dès lors, cette opération doit faire l'objet de deux procédures distinctes (aliénation du chemin rural et ouverture du nouveau tronçon du chemin rural). Ces deux procédures seront précédées d'une enquête publique préalable. La procédure d'enquête publique est identique pour les deux procédures. Elles seront menées conjointement pour l'aliénation partielle d'un chemin rural et pour la création d'un nouveau tronçon.

◆ Bourse au permis de conduire

Par délibération du 2 novembre 2009 le conseil municipal a créé la bourse au permis de conduire, pour les jeunes Landirais âgés de 16 à 25 ans qui font preuve d'actions de bénévolat, auprès de structures associatives (dans la limite de 5 bourses par an). La prise en charge représente 50 % du montant du forfait signé par le bénéficiaire avec l'auto-école.

Madame L. Aurélie justifie d'une expérience de bénévolat auprès de diverses associations communales (La Menonnaise, l'APE, La Loco...) et peut prétendre à l'attribution de la Bourse au permis de conduire.

Son contrat de formation établi par l'auto-école de conduite de Bommes représente un coût total de 1 525 € ; l'aide sera donc d'un montant maximum de 762,50 € et sera versée à l'auto-école de conduite dès la réussite de l'épreuve théorique du permis de conduire.

◆ Demande de subvention au département de la Gironde pour une acquisition foncière

L'opération d'acquisition des parcelles à Lous Camps Sud prévue par la commune peut être éligible à une subvention du département. En effet, cette acquisition est prévue pour y constituer une réserve foncière qui permettrait entre autres d'y implanter de futurs équipements communaux.

Le coût de l'acquisition étant de 35 000 €, le plan de financement provisoire se présente ainsi :

– Département : 7 000,00 € (20 %)

– Autofinancement : 28 000,00 € (80 %)

◆ Convention d'occupation du domaine public au bénéfice de La Poste

Le dispositif « France Services », lancé en 2020, vise à simplifier les démarches administratives en ligne des citoyens, grâce à un guichet unique de services de proximité et des conseillers dédiés. Il permet d'accompagner les Français dans leurs démarches et d'accéder aux services publics de 9 opérateurs (La Poste, CAF, Pôle Emploi, CNAM, CNAV, MSA, Ministère de l'Intérieur, Justice, DGFIP).

La Poste poursuit son ambition de participer au maintien des services publics dans les territoires avec la création des France Services « Hors les Murs ».

Ce nouveau service s'articule autour de 2 grands principes :

– d'une part, la proximité, en facilitant l'accès aux services publics pour les citoyens ayant besoin de réaliser des démarches administratives en ligne,

– d'autre part, l'accessibilité, en élargissant l'offre France Services, disponible en bureaux de Poste, à des lieux partenaires de proximité, dont des locaux municipaux. Il s'agit d'un service entièrement gratuit, avec possibilité de prise de rendez-vous. Dans ce cadre, La Poste a sollicité la Commune pour la mise à disposition d'un espace permettant l'organisation de permanences « France Services » dans la commune.

Les permanences sont organisées les jeudis après-midi de 14 h à 17 h dans le bureau du CCAS, au bâtiment des associations.

◆ Sollicitation d'une subvention de l'État au titre du fonds vert

Le dispositif « Fonds vert » doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés, va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Trois axes d'intervention ont été identifiés et dans le cadre de l'axe 2 « Aider les territoires à accélérer la transition écologique », le fonds vert propose un soutien financier supplémentaire aux politiques et aux actions de prévention que mènent les collectivités territoriales et leurs établissements publics, dans l'objectif d'amplifier l'efficacité de la politique publique de prévention des incendies de forêt et de végétation.

À la suite des incendies de l'été 2022, de nombreux chemins ruraux et voies communales ont été endommagés. Leur réhabilitation est nécessaire pour réduire les temps et faciliter l'accès aux pistes et au massif forestier en cas d'incendies.

Un état a été réalisé et établit les besoins suivants :

- Voie communale N°11 (Batsères) : chaussées affaissées en divers endroits : purges et dérasement,
- Voie communale N°221 (Bernadet) : affaissements ponctuels : purges et dérasement,
- Voie communale N°203 (Tanon) : affaissements ponctuels : purges et dérasement - arrachement chaussée,
- Voie communale N°14 (Hount Neou) : affaissements ponctuels - reprofilage sur zone revêtue,
- Voie communale N°14 (Hount Neou à Troupins) - non revêtue - zone calcaire affaissement -ornierage - L : 1800 ml,
- Chemin rural N°144 (Malente) - non revêtu - zone calcaire -ornierage- L : 1900 ml,
- Chemin rural N°120 (Matouses sud) - non revêtu- zone calcaire - ornierage -L : 2100 ml.

Pour un montant total de 185 650 € (222 780 € TTC) et un plan de financement provisoire ainsi établi :

- Fonds vert : 148 520 € (80 %)
- Autofinancement : 37 130 € (20 %)

◆ Convention avec le syndicat mixte du Sauternais

Le Syndicat mixte du Sauternais propose la réalisation de prestations diverses (ex : élagage) par leurs agents et/ou pour la prestation de fournitures (ex : abribus). Ces prestations ne peuvent être réalisées qu'après signature d'une convention approuvée par le Conseil municipal.

◆ Instauration d'un contrôle obligatoire de la conformité des ouvrages d'assainissement collectif lors des mutations immobilières

A l'occasion de la vente d'un bien immobilier, plusieurs diagnostics sont obligatoires, tels que le constat de risque d'exposition au plomb, l'état mentionnant la présence ou l'absence d'amiante, d'insectes xylophages...

Concernant l'évacuation des eaux usées, le contrôle est obligatoire dès lors qu'il s'agit d'un assainissement non collectif.

Pour l'assainissement collectif, l'obligation de contrôle ne porte que sur la mise en service de nouveaux branchements. Le contrôle des réseaux existants n'est pas obligatoire.

Or une non-conformité ou un mauvais état des raccordements peuvent entraîner d'importants dysfonctionnements : déversements dans le milieu naturel, débordement dans les immeubles, baisse des rendements épuratoires pour cause de forte dilution des effluents...

L'instauration d'un contrôle obligatoire permettra de vérifier la séparation correcte des effluents eaux usées et eaux pluviales vers le réseau public et de sécuriser la vente pour l'acquéreur.

Ce contrôle devra être effectué à la demande et aux frais du propriétaire / vendeur et par un organisme compétent en la matière et la validité du rapport sera de 12 mois.

◆ Candidature à l'accueil d'une brigade mobile de gendarmerie

La Loi de programmation et d'orientation du ministère de l'Intérieur prévoit la mise en place de 200 nouvelles brigades de gendarmerie. Ces unités pourront être fixes ou itinérantes, prenant ainsi la forme la plus adaptée au territoire et seront composées de 8 à 10 gendarmes pour les brigades fixes et de 6 à 7 gendarmes pour les brigades mobiles.

Ce programme vise à répondre à trois objectifs :

- renforcer la confiance envers l'état des populations éloignées des agglomérations,
- réparer un maillage territorial distendu et répondre à un besoin de proximité des Français,
- améliorer la sécurité de tous les Français par un accroissement de la présence sur la voie publique des forces de l'ordre.

Pour la Gironde, l'implantation d'une brigade mobile sur le territoire qui s'étend des CDC du Sud Gironde, au Bazadais, à Montequieu et jusqu'à *Convergence Garonne*, en complément des brigades territoriales existantes est légitimement attendue et serait soutenue par les services préfectoraux.

Après plusieurs rencontres avec les maires et élus du territoire, les services de l'état et les brigades existantes, la candidature de Landiras à l'accueil d'une brigade mobile serait tout à fait pertinente.

La situation géographique stratégique de la commune permettrait de combler un espace vide entre toutes les autres brigades existantes et compte tenu de la proximité du massif forestier, d'organiser une action forte en défense contre le risque incendie en période estival. La candidature est également envisageable car la commune possède les infrastructures nécessaires à cette implantation.

Le Conseil municipal a donc décidé de candidater.

Construire sa piscine : réglementation et démarches à respecter

L'été est là ! Et vous souhaitez installer ou construire une piscine privée chez vous. Sachez que l'installation d'un bassin est évidemment possible à condition de respecter des règles précises de construction et de sécurité.

Pour les piscines de moins de 10 m², l'autorisation n'est pas nécessaire. Néanmoins, si la piscine se situe à proximité d'une zone protégée, d'un site historique ou d'un monument classé, le propriétaire du bien doit se rapprocher du service urbanisme de sa mairie pour déclarer la construction et demander une autorisation.

Pour les bassins de 10 à 100 m², la déclaration préalable est obligatoire. Pour la réaliser, il est nécessaire de remplir le formulaire de déclaration préalable de construction.

Enfin, **pour les piscines ayant une dimension supérieure à 100 m²**, le permis de construire est obligatoire. La demande s'effectue par le biais du formulaire de

demande de permis de construire. La demande doit être adressée à la mairie.

Règles pour l'installation d'une piscine hors sol :

Pour les piscines hors sol installées moins de 3 mois dans l'année (et plus de 15 jours dans les zones protégées), celles-ci ne nécessitent pas d'autorisation excepté pour les zones protégées ou classées.

Pour les bassins hors sol de moins de 10 m² établis plus de 3 mois dans l'année (et plus de 15 jours dans les zones protégées), aucune autorisation ni déclaration n'est à faire.

Pour une piscine d'une superficie de 10 à 100 m², une déclaration préalable est à effectuer.

Si la surface du bassin est **supérieure à 100 m²**, il faut demander un permis de construire.

Vous avez déjà installé ou construit votre piscine sans déclaration ? Une mise en conformité est fortement conseillée.

Line Baraduc

Règles à respecter pour installer une piscine privée

- de 10 m ²	de 10 à 100 m ²	+ de 100 m ²
Pas d'autorisation nécessaire <small>(sauf si proximité avec une zone protégée, un site historique ou un monument classé)</small>	Déclaration préalable obligatoire	Permis de construire obligatoire

©2018 Demarchesadministratives.fr

Plus d'informations sur le site : demarchesadministratives.fr le Quotidien du citoyen

Ateliers Yoga du rire

Les ateliers Yoga du Rire visent à développer une attitude positive et à libérer les tensions.

Les séances de Yoga du rire se déroulent souvent selon plusieurs étapes :

- Un échauffement doux pour accompagner l'éveil du corps,
- Des exercices de **rire**, très ludiques, avec un contact visuel entre les participants,
- Des moments de respiration et de retour au calme entre les exercices.
- **Le fait de rire stimule l'organisme en apportant plus d'oxygène au corps et au cerveau.** Rire libère aussi des endorphines, ces hormones du bonheur, qui apportent une sensation de calme et de bien-être.

Huit séances de 1 h 15 sont proposées par l'ASEPT (Association Santé Éducation Prévention sur les Territoires) à Landiras chaque vendredi de 9 h 30 à 10 h 45 à partir du 28 avril 2023 et jusqu'au 23 juin 2023 (pas d'atelier le 19 mai, pont de l'Ascension).

Ces séances sont gratuites et ouvertes aux personnes âgées de 55 ans et plus.

Attention : 15 personnes maximum peuvent participer à ces séances.

Quelques places restent encore disponibles.

Alain Giroire

Inscriptions obligatoires auprès d'Alain Giroire : **06 81 70 91 66**
ou par courriel : **alaingiroire@orange.fr**

Équiper et former les seniors vers l'autonomie numérique

L'association *Destination multimédia* propose aux retraités de plus de 55 ans du régime général, pour qui l'aspect financier est un frein majeur pour l'accès au numérique :

- d'acquérir une tablette ou un ordinateur portable,
- de mettre en route l'appareil à domicile,
- de former en 5 séances de 1 h 30 pour devenir autonome.

Ce dispositif est entièrement gratuit pour les bénéficiaires. Il est subventionné par la CARSAT Nouvelle Aquitaine.

Le nombre d'actions est restreint. Il est limité à 120.

Le matériel proposé est du matériel reconditionné de qualité.

Une réunion d'information vous est proposée **le jeudi 27 avril 2023 à 15 h 30** à la salle polyvalente de Landiras.

Alain Giroire



Le débroussaillage : une obligation qui vous protège

« VOTRE PROPRIÉTÉ EST À PROXIMITÉ D'UN ESPACE BOISÉ ? VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR LE DÉBROUSSAILLEMENT »

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Aquitaine est classée à haut risque pour les feux de forêt avec plus de 1 500 départs de feu par an et 1 600 ha de surfaces brûlées en moyenne.

94 % des départs de feu ont une origine humaine.

De nombreux incendies pourraient être évités par simple respect des mesures de prévention.

L'une de ces mesures obligatoires est **le débroussaillage** dont les dispositions sont définies par le code forestier et les règlements préfectoraux de protection de la forêt contre l'incendie.

QU'EST-CE QUE LE DÉBROUSSAILLEMENT ?

Le débroussaillage consiste à **réduire la densité de végétation** autour de sa maison pour diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies. Il garantit la rupture horizontale et verticale de la continuité du couvert végétal.

Attention, débroussailler n'est pas défricher ! (Art. L.131-10 du code forestier)

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

❖ **Éviter les départs de feu et leur propagation** depuis ou vers les propriétés situées en forêt et à proximité.

❖ **Réduire l'intensité de l'incendie** aux abords des habitations et empêcher que l'incendie ne touche les bâtiments.

❖ **Faciliter la circulation** des véhicules des sapeurs-pompiers en cas d'intervention.

OÙ DÉBROUSSAILLER ?

PRINCIPE GÉNÉRAL

Pour les terrains situés à **moins de 200 m des bois et forêts**, l'obligation de débroussailler s'applique sur :

- ❖ 50 m aux abords des constructions.
- ❖ 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions.

Dans le cadre d'un plan de prévention des risques contre les incendies de forêt (PPRIF), l'obligation peut-être portée jusqu'à 100 m aux abords des constructions.

QUI DOIT DÉBROUSSAILLER ?

CELUI QUI OCCUPE LES LIEUX

Le débroussaillage incombe à celui qui **crée le risque**, c'est-à-dire à **tout propriétaire**, ou ayant droit (locataire), de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situés à moins de 200 m de bois et forêts. En **zone urbaine**, la totalité de la parcelle, **bâtie ou non**, doit être débroussaillée. (Art. L.134-8 du code forestier)

Sans tenir compte des limites de propriété !

Le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après en avoir informé leurs propriétaires. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer. (Art. L.131-12 du code forestier)

CONTRÔLE ET SANCTION

Dans l'exercice de ses pouvoirs de police, **le Maire est responsable du contrôle et de l'exécution de ces obligations**. Il peut, après mise en demeure, exécuter d'office les travaux à la charge du propriétaire.

Le non-respect de cette obligation par le propriétaire peut également :

- ❖ Donner lieu à une amende allant jusqu'à 30 € par m² (Art. L.134-2 du code forestier)
- ❖ Engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5 000 € en cas de sinistre (Art. L.122-8 du code des assurances)

QUAND DÉBROUSSAILLER ?

La période la plus appropriée est **juste avant la reprise de la végétation**, durant les mois de février et mars, et lorsque le niveau de vigilance est de « faible à moyen » (consultable sur dfci-aquitaine.fr). Cette opération doit être renouvelée au moins une fois par an et adaptée selon la croissance des végétaux.

CAS CONCRETS

1 En zone urbaine (zone U dans le PLU)

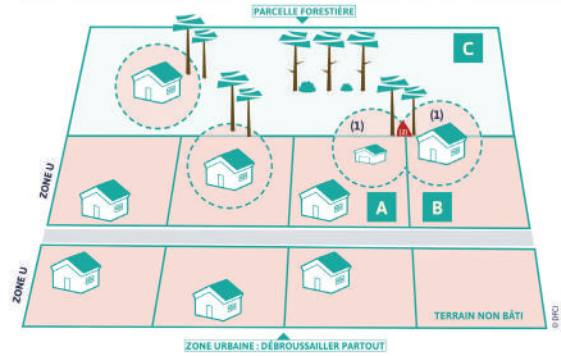
L'obligation de débroussaillage porte sur la **TOTALITÉ des parcelles bâties ou non. Elle est à la charge du propriétaire ou son ayant droit** (Art. L134-6 et 8 du code forestier).

2 Sur fonds voisins

❖ (1) **A et B** assument les travaux de débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de leur construction.

❖ (2) Les travaux incombent à **B**, propriétaire de la construction la plus proche du terrain C (Art. L.131-13 du code forestier).

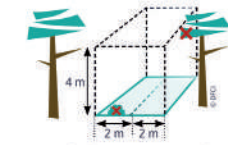
❖ **A et B** préviennent **C** qui ne peut s'opposer aux travaux (Art. L.131-12 du code forestier), sous peine de prendre en charge la responsabilité du débroussaillage.



MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE MASSIF DES LANDES DE GASCOGNE* (GIRONDE, LANDES, LOT-ET-GARONNE)



- ❖ Les arbres doivent être à une distance minimale de 3 m des constructions.
- ❖ L'élagage des arbres doit maintenir les premières branches à une hauteur minimale de 2,5 m du sol.



- ❖ Les voies d'accès aux constructions doivent être d'une largeur minimale de 4 m.
- ❖ Toute végétation doit être supprimée sur une hauteur de 4 m et sur une largeur de 2 m de part et d'autre de l'axe central de ces voies.

* Règlement interdépartemental de protection des forêts contre les incendies.

COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

DÉBROUSSAILLER CONSISTE À RÉDUIRE LA DENSITÉ DE VÉGÉTATION AU SOL ET AÉRIENNE



Réduire les herbes hautes, buissons, arbustes (sous-bois), en densité trop importante, réguler les cimes et élaguer certains arbres.

❖ Ces travaux peuvent être assurés personnellement ou sous-traités à une entreprise.

Suivant les cas, le débroussaillage nécessite :

- Une débroussaillieuse pour couper les herbes hautes, les buissons, les arbustes.
- Une scie ou une simple hache pour les petites branches.
- Une tronçonneuse.

❖ **ATTENTION.** Les végétaux coupés doivent être compostés, broyés ou déposés en déchetterie. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

JE NE BRÛLE PAS MES DÉCHETS VERTS, C'EST INTERDIT !

Le brûlage des déchets verts (autrefois dénommé incinération) est régulièrement la cause de propagation d'incendies.

Déchets concernés : les feuilles et aiguilles mortes, les éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage.

En cas de non-respect, une contravention jusqu'à 450 € peut être appliquée pour un particulier (Art. L311-13 du code pénal).

Opération de distribution des bacs de collecte sélective

Communiqué de la CDC Convergence Garonne

La distribution des nouveaux bacs jaunes (et retrait des bacs verts) de collecte sélective a pris fin courant du mois de février 2023.

Une certaine quantité de bacs verts de collecte sélective n'a pas pu être remplacée, et ce, pour plusieurs raisons : le bac n'a pas été présenté à la collecte au moment du passage des agents, le bac contenait des déchets, l'adresse était inexistante ou introuvable par le prestataire, refus de l'utilisateur, le bac n'était pas référencé dans le listing, etc.

Le taux de remplacement des bacs est de l'ordre de 74% pour la commune de

Landiras, 26% n'ont toujours pas été changés.

Pour finaliser l'opération, des permanences de retrait des bacs auront lieu :

les samedis 15 et 22 avril 2023 de 9 h à 17 h 45 aux ateliers municipaux d'Illats.

Les usagers devront ramener leur bac vert.

Des décharges seront disponibles pour que des administrés puissent récupérer plusieurs bacs pour voisins ou familles.

Les gros utilisateurs possédant des bacs 660L ne sont pas concernés par les permanences, ils bénéficieront de livraison.

Pour les personnes ne pouvant "techniquement" retirer leurs bacs (personnes âgées, invalides, non véhiculées, bacs gros volume, etc.), une livraison ultérieure est prévue.

Si vous êtes dans ce cas, vous devez vous signaler, soit par mail, bac@convergence-garonne.fr, ou par téléphone 05 56 76 38 00, en précisant les informations suivantes : civilité, nom, prénom, adresse complète, composition du foyer, téléphone, email, N° ancien bac vert, volume ancien bac vert.

Pour rappel, les bacs verts ne seront plus collectés à partir du 5 juin 2023.

À fond les flocons ! >

Depuis plusieurs années, nous organisons pour les enfants de Landiras un séjour hiver pendant les vacances de février afin qu'ils découvrent les joies de la vie en montagne.

Cette année, nos enfants, âgés de 6 à 12 ans sont repartis avec le **Pôle Environnement** de l'UFCV Nouvelle-Aquitaine. Nous avons souhaité garder ce partenaire qui a su nous prouver depuis trois ans son professionnalisme et sa rigueur, avec une équipe encadrante expérimentée, énergique, compétente et toujours très sympathique, que les enfants se font une joie de retrouver à chaque séjour.

Le séjour a eu lieu cette année du 5 au 10 février 2023. Les enfants étaient logés au château Rolland de Guchen et les activités se déroulaient à la station



de Piau-Engaly. Le soleil a accompagné les enfants chaque jour, les conditions étaient donc très favorables pour découvrir la montagne, sa neige, ses activités et ses caractéristiques ainsi que différentes sensations de glisse. L'équipe d'animation était composée de Célia, Nicolas, Patrice et Eloïse et de son coordinateur Sébastien qui ont accompagné les enfants dans les activités et dans leur vie quotidienne.

Nous vous partageons ci-dessous un résumé des activités et des animations qui ont occupé nos enfants durant cette semaine à la montagne. Ce planning donnera, nous l'espérons, envie à vos enfants de s'inscrire l'an prochain. Peut-être étaient-ils encore hésitants cette année ? Il est également possible qu'ils ne découvrent notre offre de séjour qu'à la lecture de cet article... Voici donc un aperçu de ce qui les attendait :

Dimanche :

Location de ski, installation dans les chambres, jeux de société, de rencontre...

Lundi :

- Randonnée raquette
- Construction d'igloos
- Veillée: contes et légendes

Mardi :

- Chiens de traîneau ou sauvetage en montagne
- Chasse aux trésors
- Veillée: Animaux des montagnes

Mercredi

- Compétition « À fond les flocons ! »
- Cours de ski
- Veillée : Cinéma

Jeudi

- Souvenirs souvenirs !!
- Cours de ski
- Veillée : soirée « À fond les flocons ! »

Vendredi

Grand départ !!

Il est important de noter que les enfants bénéficiaient chaque jour de temps de pause après les activités et/ou avant les repas pour que chacun puisse se poser, faire une petite sieste si besoin, discuter tranquillement avec ses copains, bref, s'épanouir, et apprécier le séjour à son rythme.

Les enfants sont rentrés enchantés de leur séjour, comme les années précédentes. Certains parlent déjà de repartir avec leurs copains cet été.

Nous vous communiquerons les dates de séjours pour cet été juste après les vacances de Pâques, via le site internet de la mairie de Landiras, mais également par un message envoyé sur vos boîtes mail par Isabelle, la responsable du service périscolaire de l'école. Nous essaierons de vous proposer pour cet été pas moins de 10 thèmes différents, afin que chaque enfant puisse trouver son bonheur.

En attendant, merci encore aux enfants pour leur énergie, leur coopération, leur joie et leur enthousiasme. Nous espérons les voir encore plus nombreux cet été.

Carine Delabarre-Lecoq



Séjour neige ados

N'hésitez surtout pas à en faire profiter vos enfants !

Le séjour des 12-17 ans s'est parfaitement bien déroulé, avec un temps exquis, des activités très diversifiées, une excellente ambiance dans ce petit groupe de 25

jeunes très sympas, encadrés par des animateurs compétents et bienveillants.

Seulement une seule ado de Landiras, mais qui maintenant (c'était sa première!) veut passer sa vie en colo !

Adeline Massé



Un Noël tant attendu

L'épidémie de Covid avait eu raison des deux derniers Noëls organisés chaque année par le CCAS et l'association *Vivre Ensemble*, mais c'est avec une grande joie que nous avons enfin pu offrir aux enfants de Landiras «le bal des Filous» que nous avions dû annuler deux années consécutives.

Ce spectacle est venu changer les habitudes des années précédentes puisque nos enfants n'étaient plus seulement des spectateurs mais ils devenaient acteurs de cet événement.

Sur les voix superbes de deux chanteuses, venues accompagnées de leur régisseur, les enfants ont dansé, ri, chanté, sauté mais aussi sué. Tantôt debout, tantôt assis, tantôt à genoux, tantôt accroupis, ils ont enchaîné rondes, queue leu leu, files indiennes, pas en avant, pas en arrière, pas sur le côté, pas chassés et bien d'autres figures. À leur grand bonheur, les parents n'ont eu d'autre choix que se joindre à eux, les chanteuses leur ayant imposé, mais avec tact et grand sourire de rejoindre la piste de danse.

Certains parents s'étaient imaginé que ce spectacle leur permettrait de souffler un peu après leur semaine de travail mais ce fût loin d'être de tout repos ! Un vrai parcours sportif, peu de répit, de l'animation, de la musique, des chants, toutes sortes de chorégraphies, ils avaient plutôt intérêt à être en forme s'ils voulaient suivre le rythme de leurs enfants. Nous tenons d'ailleurs à les remercier pour leur participation active, joyeuse, souriante et énergique, ils nous ont bluffés! Ils ont vraiment joué le jeu et ont permis aux enfants d'apprécier encore plus ce moment.

Après cette boum très animée qui a rencontré un vrai succès, les enfants n'en avaient pas terminé, particulièrement les plus petits qui attendaient avec impatience l'arrivée du Père Noël. Malgré leur fatigue, ils ont su l'accueillir chaleureusement, certains un peu hésitants, d'autres plus vaillants qui ne résistèrent pas à l'envie de lui faire un gros câlin.

Enfin après ce sport est arrivé le réconfort : les enfants et leurs parents ont pu refaire le plein de calories en dégustant

les délicieuses pizzas de Malik et les crêpes de «Chez Jules», décrites comme «une vraie tuerie» si j'ose ici rapporter les commentaires tels qu'ils nous ont été énoncés!

Nous avons déjà quelques idées de spectacles pour le prochain Noël en espérant que rien ne vienne perturber cette fête tant chérie par nos petites têtes blondes.

Carine Delabarre-Lecoq

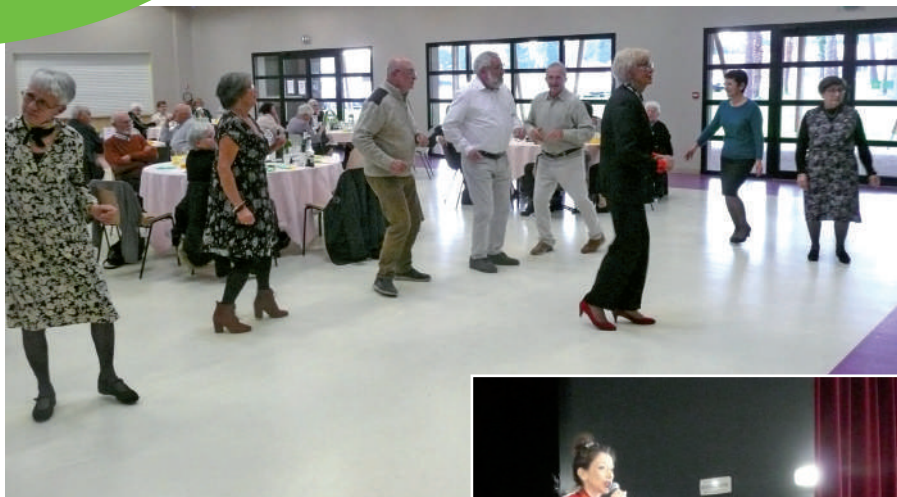


Nos anciens se sont retrouvés

Après 2020 où le repas des anciens a été annulé pour cause de pandémie et 2021 reporté pour la même raison au mois de mai 2022, nos anciens ont pu se retrouver le 18 décembre 2022 autour du repas concocté comme toujours avec soin par Monsieur Lagrange.

Ce moment est toujours très apprécié par sa convivialité, ses échanges, ses retrouvailles, tout cela accompagné par Franke Sailla Duo, couple de landiranaïsi qui a assuré l'ambiance musicale, débutant par des chants de Noël à l'apéritif, puis enchaînant par des airs romantiques connus de tous tout au long du repas et permettant à certains de terminer cet après-midi en dansant.

Tous nos remerciements à Paulette Lestage pour les décorations des tables et de la salle, à l'association *Vivre Ensemble*



pour le cadeau offert à tous les participants au repas et aux bénéficiaires des colis de Noël, aux bénévoles qui ont préparé cette journée.

Nous rappelons que la commune de Landiras offre chaque année aux Landiranaïsi et Landiranaïsi de 70 ans et plus un colis ou un repas à chacun-e selon leur choix.

Alain Giroire



Grasse matinée



La Compagnie de Thalie avait été contrainte d'annuler son rendez-vous avec Landiras en mars 2022 ; les spectateurs venus pour du théâtre n'en avaient pas moins apprécié l'orchestre du Uku Rebel Sun Song, remplaçant recruté au pied levé mais pour un vrai moment festif. *La Compagnie de Thalie* vient honorer sa prestation le 28 avril au Foyer municipal avec : **GRASSE MATINÉE**.

Cette pièce de René Obaldia nous présente deux femmes : Arthémise et Babeth, qui s'adressent à nous... depuis leurs cercueils !

En effet, l'une est morte depuis de nombreuses années, l'autre est une « fraîchement trépassée » et elles semblent condamnées à cohabiter dans l'au-delà. Dans un cimetière en bordure du chemin de fer, leurs journées rythmées par

le passage des trains pourraient être fort paisibles si seulement un corbeau importun ne venait pas croasser au dessus de leurs tombes d'autant plus que son timbre rappelle à Babeth de troublants souvenirs. Aucunement déprimante, la pièce est au contraire un véritable hymne à la vie !

Tout en finesse, en jeux de mots et poésie, les protagonistes semblent revivre leur vie passée et ressentir le monde vivant comme à travers le linceul et nous le font partager avec beaucoup d'humour. Surprenante et drôle, cette pièce tout public est jouée par des comédiens, talentueux, qui savent depuis toujours nous faire passer de bons moments.

Soyons nombreux à les applaudir au Foyer municipal **le 28 avril à 20 h 30**.

Entrée : tarif plein 10 € ; tarif réduit 6 €

Line Baraduc

Event'Arts

Suite au succès des précédentes éditions, l'association landiranaise Event'Arts, réitère l'aventure et programme la 7^e édition du Festival Médiéval Sud Gironde les 10 et 11 juin prochain, au Domaine des Bois Cabiros, sur notre commune de Landiras.

Avec près de 9000 visiteurs en 2022, nous sommes aujourd'hui le plus gros événement tout public en Sud Gironde et le plus important festival médiéval de Nouvelle Aquitaine.

Le festival médiéval, c'est quoi exactement?

Si vous êtes à la recherche d'une idée de sortie pour vous divertir en famille ou entre amis, venez vivre cette aventure unique, ludique et pédagogique, immersion médiévale garantie.

Un RDV incontournable en Nouvelle Aquitaine! Plus de 30 spectacles et animations par jour en non stop, près de 200 artistes, une multitude d'animations et d'initiations dédiées aux enfants, un grand marché artisanal avec plus de 60 exposants, nocturne le samedi soir avec spectacle de feu et spectacle équestre avec pyrotechnie.

Travaux & aménagements

Afin de mieux recevoir le public et que le festival se déroule dans les meilleures conditions qui soient, nous avons agrandi le parking (soit 5 hectares au total), aménagé des espaces scéniques supplémentaires, et envisageons la location de tribunes et d'un module de WC supplémentaire.

Bénévoles

La réussite de ce festival est fortement liée à l'implication de nos 40 bénévoles qui nous suivent et nous soutiennent depuis 2016 et nous les en remercions! Nous passons un cap cette année, c'est pourquoi, si l'envie vous dit de vous joindre à nous, n'hésitez pas à nous contacter, nous serions ravis de partager cet événement à vos côtés!

Au plaisir de vous voir ou de vous revoir et re-partager cet événement à vos côtés,

Frédéric Morelle,
président de l'association Event'Arts

PASSE GRATUIT

Conditions d'attribution :

Les organisateurs du Festival médiéval proposent aux familles avec enfant-s résidant sur la commune de Landiras, un **passé gratuit** pour accéder au Festival le **dimanche 11 juin 2023**.

Ce passe sera attribué aux familles ayant un quotient familial CAF ou MSA inférieur ou égal à 500 €.

Pour obtenir ce passe, un justificatif de ce quotient familial devra obligatoirement être déposé à la mairie ou adressé par mail à solidarite@landiras.fr au plus tard le **5 mai 2023**, en précisant vos coordonnées (nom, prénom, adresse, n° tél, email) et le nombre d'enfants.

Les consommations et achats personnels restent à votre charge. Le pique-nique est autorisé sur le site.

ANIMATIONS & SPECTACLES
À partir de 10h
NON STOP
SAMEDI SOIR
Marché Artisanal
Spectacle de feu & Pyrotechnie équestre

7^e Édition

Festival Médiéval
SUD-GIRONDE

10 & 11 Juin 2023
33 720 Landiras

The poster features a collage of medieval-themed images: a knight on a white horse, a woman in a red and black outfit, a man in a brown and black outfit, a woman in a white and black dress, a man in a blue and white outfit, and a woman in a white and black dress. The background is a warm, orange and red gradient.

PROGRAMME 2023

Une multitude de spectacles de qualité (avec des compagnies de renommée internationale) ainsi que bon nombre d'animations riches et variées, des **initiations** ainsi que des **ateliers** vous seront proposés durant ces 2 journées en continu ainsi qu'une **nocturne le samedi soir** avec un **spectacle de feu et pyrotechnie équestre** à vous couper le souffle ! **Tournoi de chevalerie** avec joutes, **fauconnerie**, **combat médiéval**, **spectacle de rue**, **musiciens**, **jongleurs et troubadours**, **déambulation sur échasses**, **close up (magie)**, **vie de camps**, **jeu de piste**, **lancer de haches**, **initiation au tir à l'arc**, **parc animalier**, **grande parade...**

Bref, la liste est longue !

Vous pourrez également flâner lors du **grand marché artisanal** (plus de 60 exposants) ; une sortie qui vous comblera sur tous points !

Retrouvez le programme en détail, infos pratiques et utiles ainsi que nos entrées en prévente à tarifs préférentiels sur www.bestofmedieval.fr



Domaine des Bois de Cabiros
33720 Landiras
Tél. : 06 34 54 24 29 - Mail :
eventarts33@gmail.com
www.bestofmedieval.fr

APE La Loco

Mesdames Messieurs, le train La Loco est reparti pour cette nouvelle année 2023

Nos activités en ce début d'année se sont déroulées avec un peu de changement. Le premier wagon a été le loto des enfants « le loto des rois et reines » une très grande réussite au foyer communal avec une petite restauration.

Mi-janvier notre association s'est vu attribuer des nouveaux locaux : nous sommes partis de notre ancien local « le local jeune » pour arriver au niveau de la loge de la salle polyvalente. Grand événement, gros déménagement pour notre association. Ce nouvel espace nous convient tout à fait.

Fin janvier nous l'avons inauguré en y faisant l'assemblée générale financière en petit comité, suivie d'un bilan moral de l'année 2022 où nous avons parlé des incontournables comme la rentrée, le loto au bénéfice de l'école, le défilé d'Halloween et son bal, le projet initiative, qui cette année était *Les calendriers* ; nous avons aussi énuméré les nouvelles activités : la bourse aux jouets et la vente de sapins. Cela a très bien fonctionné, nous pensons renouveler l'expérience pour l'année scolaire 2023-2024. Nous avons profité d'être assez nombreux pour parler des futurs événements à venir comme la chasse aux œufs, la boum et bien évi-



demment la kermesse qui pour cette année sera sous le thème d'Harry Potter toujours sur notre site préféré au niveau de la salle polyvalente.

Fin février s'est déroulé notre loto. Nous avons fait salle comble ; cela servira au financement des événements à venir.

Donc c'est avec grand plaisir que le train de l'APE la Loco vous attendra en gare pour **la chasse aux œufs le 9 avril** au niveau de la salle polyvalente, pour la boum de nos enfants **grande soirée le vendredi 12 mai** animé par notre DJ Thierry au niveau du foyer communal, et le grand événement que tous les grands et les petits attendent avec impatience : **notre kermesse le vendredi 30 juin** sous le thème d'Harry Potter, (cela a été décidé grâce à un sondage sur Facebook). Ne pas

oublier que toutes les bonnes âmes sont bonnes à prendre pour nous aider à préparer cette kermesse dans les meilleures conditions. Une heure par-ci, une heure par-là, le train, pour une fois, ne peut que vous attendre pour venir participer et s'amuser dans la joie et la bonne humeur, pour nos enfants.

C'est toujours avec émotion que nous publions sur le lien de Landiras ces petits communiqués qui montrent la vie de notre association. Sans les bénévoles et les bonnes âmes qui viennent nous aider, nous serions en grande difficulté pour organiser ces événements et faire plaisir à nos enfants. C'est pour cela que je remercie très chaleureusement tous ces bénévoles et la solidarité de toutes les personnes qui, depuis 3 ans, me suivent dans les événements. Comme toutes les bonnes choses, cela a une fin, du moins pour moi, en espérant vous voir nombreux aux manifestations à venir.

Bien chaleureusement et amicalement

Bernard Armellin
Président de l'APE La Loco



Troc-plantes printanier à Balizac

(fin avril ou début mai : date non encore fixée)

• **10 h à 17 h** : Troc'jardin

Échanges de boutures, plantes, graines, plants, revues, outils ...et aussi de bonnes idées, infos, expériences, ...

Un stand proposera de quoi faire des boutures et d'autres techniques de multiplication des plantes...l'occasion de se lancer dans le jardinage !

• **à 13 h** : apéritif suivi d'une auberge espagnole. Chacun.e apporte un plat et/ou une boisson à partager ensemble.

Table Gratifera « passe à ton voisin » organisée par la municipalité.

Commencez à préparer semis, graines, boutures, division de vivaces et rassembler outils, matériel, livres, pots vides, ...

Journée gratuite et ouverte à toutes et tous.

LGV GPSO

Soutien de l'appel d'Irun lancé par les maires d'Irun, Bayonne et Bordeaux pour une modernisation urgente de la ligne ferroviaire existante entre Bordeaux et Irun, alternative beaucoup moins coûteuse, moins énergivore, plus écologique et plus rapide à mettre en œuvre qu'un chantier de LGV, ainsi que pour demander l'entretien et la modernisation des lignes existantes Bordeaux-Toulouse et Toulouse-Limoges-Paris, qui permettraient une meilleure desserte des territoires dont nous avons tant besoin pour lutter contre le changement climatique,

(1) inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/109241

(2) obv-na.fr/actualite/11456

ceci sans émettre des millions de tonnes de CO2 et exploiter des milliers d'hectares par la construction d'une LGV chère.

Forêt

Informations, visites, conférences sur un sujet qui nous concerne tous, et notamment de nouvelles dates pour la confé-

rence d'Alexis Ducouso : «Après les incendies, quelle forêt ? »

L'association L.E.A a pour objectif de promouvoir en toute indépendance, dans les Landes Girondines, tout ce qui touche à la découverte et la protection de l'environnement au quotidien.

Denise CASSOU

Ouvrez l'oeil, la Trompette de méduse est en fleur !

La Trompette de méduse (*Narcissus Bulbocodium*) est une plante caractéristique des zones humides (landes, prairies) du Sud-Gironde qui fleurit en février-mars (1). En France, cette espèce est uniquement présente dans les Landes de Gascogne et le Piémont pyrénéen occidental. La région a donc une grande responsabilité pour la conservation de cette espèce patrimoniale.

Contribuez à la connaissance de la Trompette de méduse en signalant vos observations sur l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle Aquitaine (2).



Site : lea.asso.free.fr

Facebook : www.facebook.com/landes.environnement

Chaîne Youtube : www.youtube.com/@LEAAsso



Société de Chasse

Journée « Nature propre » de la Fédération des chasseurs

La FDC33 a proposé une date pour une opération participative de nettoyage de la nature.

Cette action éco-citoyenne existe sur notre commune depuis plus de 20 ans.

L'année dernière, *Les Grands Chais de France* sont venus en renfort après la coupure "COVID" de 2020-2021.

Nous avons déjà choisi une date pour cette année. Cette opération aura lieu le **samedi 15 avril**.

La Société de Chasse, la mairie de Landiras, *Les Grands Chais de France* recevront en renfort le centre équestre de

Landiras, en espérant une participation massive des membres de chaque groupement, avec une invitation aux amoureux de la nature et les habitués participants.

Le rendez-vous est fixé à 8 h au stade de Landiras, avec casse-croûte à midi.

Une réunion préparatoire est prévue début mars à la mairie.

Des affiches seront aussi distribuées ou fixées aux endroits habituels.

Équipez-vous bien et si possible, il faudra quelques remorques ou véhicules utilitaires.

Bernard Ricaud



Jardins de Tomates

Le printemps est de retour chez Jardins de Tomates !

Nous serons ravis de vous

accueillir en notre espace au Château de Landiras afin de vous faire partager notre passion de la tomate.

Retrouvez-nous pour une **rencontre jardinière samedi 8 et samedi 15 avril**, renseignements sur la page d'accueil de notre site internet : jardinsdetomates.fr

Réservations obligatoires

En adhérant à notre association vous pouvez bénéficier d'une attribution de plants de variétés goûteuses.

Distributions au Château de Landiras les 8, 22 et 29 avril ainsi que les 4 et 6 mai.

Détails à voir sur notre site internet avec la liste des plants proposés à nos adhérents : [Jardins de Tomates > Catalogue > Plants adhérents 2023](#)

À bientôt !

*Patrick CASTAN,
président de Jardins de Tomates*



AGRL



Depuis janvier 2023, un nouvel adhérent est arrivé au club : notre petite mascotte habillée aux couleurs du club et appelée Landy, après les votes pour le choix du prénom fait auprès des enfants et de leur famille.

Il nous accompagnera pour tous les événements du club ou à l'extérieur !

Le mercredi 15 mars, une pré-compétition sera organisée dans la salle polyvalente avec toutes les gymnastes qui ont préparé un enchaînement afin de s'entraîner avant la grande compétition du **dimanche 26 mars**. En jeu, la remise du titre de Meilleur club loisirs de gymnastique rythmique 2022 de la Gironde. Céline, notre entraîneur organisera l'espace pour mettre les gymnastes en situation de compétition officielle avec des juges et du public.

Le gala de fin d'année sera présenté **le vendredi 9 juin** sur le thème « des comédies musicales » et il sera proposé un temps festif avec les enfants et leur famille après le spectacle.

Sportivement,

*Christelle Ricaud,
Présidente*

Christelle Ricaud : 06 83 74 78 28
associationgrlandiras@gmail.com

Arts et gourmandises

Nous avons commencé l'année par une après-midi *Venez danser*, nous avons eu peu de monde.

Domage pour les absents car nous avons passé un bon moment, les pâtisseries étaient très bonnes. Merci à *Cookies et confettis*, *Mes 3 petits choux* qui sont venus pour cette journée.

L'année se poursuit avec une exposition

d'art peinture sculpture, des auteurs seront également présents **les samedi 29 avril et dimanche 30 avril** à la salle polyvalente. Entrée gratuite. Puis **le 14 mai** le marché de printemps à la salle polyvalente de 10 h à 18 h.



Séverine Izard



Trophée Roses des Sables, une histoire de femmes ! >

Deux Landiranaises se sont lancées dans l'aventure humaine et authentique du « Trophée Roses des Sables »

Valérie, infirmière libérale et Vanessa, décoratrice d'intérieur, toutes deux Landiranaises, se sont lancées ce défi et ont donné naissance à l'équipe des « LandiRoses ».

CDL : Comment l'idée leur est-elle donc venue ?

Valérie : « C'est en échangeant avec une connaissance qui souhaitait participer à ce Rallye que je me suis finalement documentée en consultant le site de *Désertours*. Je voulais le faire en 4x4, il fallait donc être deux. J'ai proposé à Vanessa de m'accompagner. Vanessa a rapidement accepté et l'inscription a suivi dans la foulée. »

Comment avez-vous récolté les fonds nécessaires au bon déroulement de ce rallye ?

« J'ai réalisé un book de présentation du projet. Et nous sommes allées ensemble rencontrer les entreprises afin d'obtenir des subventions. La plupart des entreprises landiranaises sollicitées ont joué le jeu. Nous avons trouvé au total 53 sponsors (Landiras et alentours) qui nous ont permis de réaliser notre projet. Nous avons organisé également quatre lotos ainsi qu'un repas toujours dans le but d'augmenter notre budget. »

Combien de temps avez-vous passé à mettre en place ce projet ?

« 15 mois, de août 2021 à octobre 2022. »

Quelle fut la plus grande difficulté rencontrée pour la mise en place du projet ?

« On ne peut pas parler de difficulté en soi mais plutôt d'une organisation, une gestion du temps, beaucoup d'énergie et un dépassement de soi car demander de l'argent ou lever des fonds n'est pas chose simple. Il faut y aller, il ne faut pas avoir peur de se vendre, de vendre son projet et de transmettre sa motivation pour donner l'envie aux gens de vous soutenir. »

Saviez-vous utiliser une boussole et un roadbook ? Aviez-vous des notions de pilotage et de mécanique ?

« Personnellement j'avais déjà quelques notions concernant le roadbook, la boussole et la mécanique. Mais nous avons approfondi tout cela au cours d'un week end de formation au château Lastours dans l'Aude, formation proposée par *Désertours*. »

Au cours de cette formation nous avons d'ailleurs rencontré d'autres équipages qui allaient participer à ce Trophée édition 2022. »

Qui conduisait le 4x4 ?

« Nous avons conduit à tour de rôle. »

En cas de panne comment procédez-vous ?

« Il y avait toute une assistance technique présente durant tout le rallye et au service des participantes en cas de panne. Nous devions de notre côté effectuer tous les soirs l'entretien minimal et la surveillance des niveaux (souffler le filtre à air, contrôler le niveau d'huile, du liquide de refroidissement, etc.). Nous n'avons eu qu'une panne à notre grand soulagement ! »

Quel est ton meilleur souvenir ?

Valérie : « J'en ai plein. La première fois où j'ai conduit dans le sable. Avoir fini l'étape des dunes sans problème après un grand stress car on ne savait pas à quoi s'attendre, on avait peur de se tanquer et finalement tout s'est bien passé. Il y a eu plein de beaux et bons moments. »

Comment décrirais-tu cette expérience ?

« C'est un partage, une expérience hors du commun, qui est à vivre au moins une fois dans sa vie. Je ne regrette pas de l'avoir fait. Pour moi c'est vraiment une expérience à part entière du début à la fin. Que ce soit dans les démarches pour lever les fonds ou dans l'organisation des soirées. Cela m'a permis de me rendre compte de ce qu'est la gestion d'une association au quotidien et de la charge que cela représente durant de longues années (comme le font toutes les assos de Landiras). C'est beaucoup de temps, d'investissement, de partage, de bénévolat et d'entraide. »

Dirais-tu que ce Trophée est accessible à tous ?

« Oui pour moi il est accessible à tout le monde à partir du moment où tu as l'envie et la motivation. Honnêtement, je n'ai pas rencontré de grandes difficultés durant ce rallye (et ceci a d'ailleurs été un peu mon regret) »

Souhaites-tu ajouter quelque chose ?

« Je tiens à remercier toutes les personnes qui sont venues bénévolement nous aider à l'occasion des lotos et des soirées que nous avons organisés. Et merci également à tous nos sponsors (et plus particulièrement la mairie de Landiras pour son soutien financier et le prêt de la salle polyvalente). Je finirai juste en ajoutant qu'après ces 15 jours entre femmes, loin du quotidien et dans ce cadre enchanteur, le re-



Un peu d'histoire sur ce Trophée

Depuis plus de 15 ans, Désertours organisateur du Trophée Roses des Sables soutient l'association Enfants du Désert pour mener à bien des projets solidaires.

Fourniture de kits d'hygiène, équipement d'hôpitaux et de dispensaires en matériel médical, construction d'écoles maternelles, de bibliothèques, de blocs sanitaires ou forages de puits, entre autres actions concrètes qui améliorent le quotidien des familles dans cette région très isolée du Maroc.

Rappelons que cet événement rassemble chaque année des centaines de femmes autour de causes écosolidaires et d'un défi sportif hors du commun. Durant dix jours, les participantes, venues de partout en France, mais aussi du Luxembourg, d'Italie, de Belgique, de Suisse, et même du Canada, se lancent dans une course d'orientation avec pour seuls supports la boussole et le roadbook (ce petit carnet de route qui donne une suite d'indications permettant de trouver au fur et à mesure la direction à suivre), ces deux outils étant indispensables à bord.

Elles progressent seules ou en binômes, les unes à bord d'un 4x4 ou d'un SSV, les autres en quad ou à moto.

tour à la réalité n'est pas facile ! Je crois même que j'ai fait un *Rallye Blues* ».

Ce Trophée a permis à Valérie et Vanessa de vivre une expérience hors du commun et d'oublier quelques temps leurs contraintes habituelles. Loin de leur sphère quotidienne, elles ont apprécié cette atmosphère unique et sont allées puiser au plus profond d'elles-mêmes, audace, courage, motivation, implication, dépassement de soi, le tout sublimé par la magie du désert et des rencontres bouleversantes.

Bravo à nos deux Landiranaises qui sont rentrées, certes les traits fatigués, mais riches de nouvelles amitiés et comblées par un sentiment de fierté.

Carine Delabarre-Lecoq

Jardiniers, jardinières, ouverture prochaine des jardins partagés



Un petit jardin vous irait bien ?

Le conseil municipal souhaite proposer aux habitants un espace de jardins partagés.

En effet, la commune possède un terrain adapté (exposition, irrigation...) qui peut être aménagé en plusieurs parcelles, de tailles différentes, destinées à la culture maraîchère, fruitière, florale des familles.

Le terrain étant actuellement nu et cette création étant tout à fait nouvelle sur la commune, nous souhaitons qu'elle soit la plus adaptée à vos demandes et besoins et en suivant une démarche pragmatique.

À ce jour, le terrain a été éclairci par une entreprise et préparé avec les agents du service technique de la commune. Les premiers jardiniers se projettent et participent, par leurs conseils avisés, à l'agencement de l'espace. La bonne ambiance et la bienveillance sont déjà semées, la convivialité va germer et pousseront probablement de belles fraternités.

Évidemment, et sérieusement, l'usage et la culture sont encadrés par une charte établie, elle aussi, en coopération avec les jardinier(e)s et les conseillers municipaux engagés dans ce projet. Nous voulons des pratiques positives et respectueuses tant sur le plan humain qu'environnemental.

À ce jour, si ce projet vous intéresse, en tant que jardinier ou jardinière, ou même si vous avez des connaissances, des idées à ce sujet, vous pouvez nous contacter au 06 88 98 65 94 afin de participer à la création des jardins et réserver un bout de parcelle si le cœur vous en dit !

« Si tu veux être heureux une heure, bois un verre ; Si tu veux être heureux un jour, marie-toi ; Si tu veux être heureux toute ta vie, fais-toi jardinier. » Proverbe chinois

Adeline Massé

Proverbe gascon

10 avril : Saint Marcelin
Saint Marcelin, bon pour l'eau,
bon pour le vin.

Aeproèr gascon

Sèñ Marcelin, boun pèr l'aygue, boun
pèr lou bin.



Mairie de Landiras

Place du XI Novembre - 33720 Landiras
Tél. 05 56 62 50 28 - Fax 05 56 62 48 69
Retrouvez-nous sur le web www.landiras.fr
www.facebook.com/mairiedelandiras/

Heures d'ouverture

Lundi, mardi et jeudi : 8 h 30 - 12 h
13 h 30 - 18 h
Mercredi : 8 h 30 - 12 h
Vendredi : 8 h 30 - 12 h - 13 h 30 - 16 h
Fermée le samedi en juillet et août

Prochain bulletin municipal début juillet 2023
Vous êtes invités à faire parvenir vos articles à :
leliendelandiras@gmail.com
avant le 8 juin 2023.

Numéros utiles

• Samu.....	15
• Police - Gendarmerie	17
• Pompiers.....	18
• Urgence SMS.....	114
(personnes sourdes ou malentendantes)	
• Centre anti-poison	05 56 96 40 80
• Numéro d'urgence européen	112
• Information Coronavirus	0 800 130 000
• Samu social (sans abris).....	115
• Allô enfance en danger	119
• Enfants disparus	116 000
• Violences femmes info (24h/24 - 7j/7).....	39 19
• Aide aux victimes de violences.....	116 006
• Maltraitance des personnes âgées ou handicapées.....	39 77
• Fil santé jeune	32 24
• Sexualité/contraception.....	0 800 803 803
• CEID addictions (Comité d'étude et d'informa- tion sur la drogue - Bordeaux).....	05 56 44 84 86
• Alcool Info Service	0 980 980 930
• Alcooliques anonymes	09 69 39 40 20
• Tabac info service	39 89
• Drogues info service	0 800 231 313
• Écoute cannabis.....	0 811 912 020
• Cancer info service.....	0 810 810 821
• Sida info service.....	0 800 840 800
• SOS Amitié (7j/7 - 24h/24)	09 72 39 40 50
• SOS Amitié (Bordeaux)	05 56 44 22 22
• Prévention du suicide - Détresse psychologique (7j/7 - 24h/24)	31 14
• Agri écoute	09 69 39 29 19
(agriculteurs et salariés agricoles en détresse)	
• Centre Hospitalier Sud Gironde Langon	05 56 76 57 57
• ENEDIS.....	09 72 67 50 75
• GRDF Urgence sécurité gaz.....	08 00 47 33 33
• Eau SUEZ urgence	0 977 401 117
• Communauté de communes Convergence Garonne.....	05 56 76 38 00
– portage des repas	
– Collecte des encombrants	
– Collecte déchets ménagers	
• Sous-préfecture de Langon.....	05 56 90 60 60
• Service de Gestion Comptable de La Réole (Trésorerie).....	05 56 61 05 68
• La Poste (service client).....	36 31
• Déchèterie de Virelade	05 56 62 56 12
• Transport Nouvelle Aquitaine.....	0 970 870 870
• Pôle Emploi	39 49
• Point Justice (accès au droit).....	30 39
• Mission locale des Deux Rives.....	05 57 98 02 98
• S.P.A. Gironde.....	05 56 34 18 43